



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**VIGILANCE ORANGE « VAGUES SUBMERSION »  
DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
DIMANCHE 15 NOVEMBRE**

Arras, le 15 Novembre 2020

Météo-France a émis un bulletin de **vigilance ORANGE pour « vagues submersion »** pour le département du Pas-de-Calais, pour un épisode prévu ce dimanche 15 novembre 2020 à 21h00, jusqu'au lundi 16 novembre 2020 à 03h00.

### 1. Prévisions météo :

Le vent fort de sud-ouest se maintient en Manche et va même se renforcer temporairement au passage d'un front secondaire en soirée. Les fortes vagues associées continuent de s'amplifier pour atteindre un pic au cours de la nuit.

Ces éléments s'accompagnent d'une surélévation temporaire du niveau la mer (surcote).

En cette période de grandes marées (coefficient 109 dimanche pour la nuit prochaine et demain à la mi-journée), la conjonction de niveaux marins élevés et de fortes vagues risque d'engendrer des submersions sur les parties exposées ou vulnérables du littoral du Pas-de-Calais. L'intensité du phénomène sera plus marquée au moment de la pleine mer.

### 2. Conséquences possibles :

Les submersions marines peuvent provoquer des inondations sévères et rapides du littoral, des ports et des embouchures de fleuves et rivières. Les vagues peuvent, quant à elles, endommager des infrastructures côtières par effet mécanique et provoquer des envahissements d'eau par projection. Ces deux phénomènes, lorsqu'ils sont simultanés, sont particulièrement destructeurs.

En cas de submersion, les voies de communication, les habitations, les zones d'activités peuvent être inondées et endommagées en quelques heures, voire moins, même à plusieurs kilomètres du littoral. Les vagues peuvent transporter des objets ou matériaux (notamment des galets) et en faire des projectiles susceptibles de blesser des personnes ou d'endommager des biens.

Les objets non correctement arrimés peuvent être emportés.

### Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Les bateaux, même amarrés au ponton dans les ports, peuvent être soulevés et emportés sur la terre ferme.

A proximité des estuaires, l'écoulement des cours d'eau peut également être ralenti voire stoppé, ce qui génère alors des débordements.

Les dégâts peuvent être aggravés en cas de violentes rafales de vent, fortes pluies, ruptures de digues.

Les dommages aux personnes et aux biens provoqués par les vagues et les submersions dépendent donc de facteurs naturels mais également de l'implantation des activités humaines (occupation des sols). Ils peuvent être réduits grâce à des mesures de protection (digues, jetées, dunes) et de prévention (restriction sur les aménagements en zone exposée, information, préparation...).

Le préfet du Pas-de-Calais engage chacun à être vigilant et rappelle les conseils de comportement à adopter face à ces conditions météorologiques.

### **3. Conseils de comportement :**

- Ne prenez pas la mer
- Ne vous éloignez pas des côtes et des estuaires
- Tenez-vous informer et localisez votre kit d'urgence
- Surveillez la montée des eaux et protégez les biens qui peuvent être inondés
- Rejoignez le plus haut point possible (étage ou en dernier recours le toit)